



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 AVRIL 2013

DELIBERATION RELATIVE AU DON EN NUMERAIRE DE LA POSTE POUR L'UNIVERSITE BORDEAUX 3

Le 19 avril 2013, le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

➡ **a adopté le projet relatif au don en numéraire de la Poste pour l'Université Bordeaux 3.**

➤ Par convention de partenariat à conclure avec l'Université Michel de Montaigne- Bordeaux 3, la Poste, société anonyme sise 44 boulevard de Vaugirard, 75757 Paris cedex 15, souhaite apporter son soutien à l'Université Bordeaux 3 pour le financement d'un colloque intitulé «*Puissance(s) publique(s) et censure(s), XVI-XX siècles* », organisé par l'Université, dans ses locaux, les 17 et 18 octobre 2013.

➤ Cette contribution de la Poste revêt la forme d'un don en numéraire, d'un montant de mille cinq cents euros (1500 €) alloué à l'Université Bordeaux 3, pour le financement du colloque.

➤ Le projet de l'Université Bordeaux 3 étant d'accepter le don proposé, il convient pour ladite Université de soumettre l'acceptation de ce don à l'approbation de son Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.712-3 –IV-3°) du Code de l'Education.

Délibéré par le Conseil d'Administration, à Pessac, le 19 avril 2013

Nombre de membres présents	15
Nombre de membres représentés	4
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	19
Nombre de votes pour	19
Nombre de votes contre	0

Le Président,

Jean-Paul JOURDAN

Copie : Rectorat – Agence Comptable – Direction des Affaires financières – Service de la Recherche